



Intervention de Michel Correvon

Pour moi il est important que vous acceptiez le préavis no 88/2021-2026. Ce soir, je pense aux personnes âgées et à celles qui ont des difficultés pour se déplacer. L'emplacement du bâtiment administratif est à côté de 4 lignes de bus TL et bientôt du BHNS. L'office de poste qui se trouve au centre commercial n'a qu'une ligne de bus qui y arrive. Pour les personnes qui s'y rendent à pied, à vélo ou même en voiture le bâtiment administratif est beaucoup plus centré que le centre commercial. Les cases postales vont rester dans le bâtiment actuel et pour les entreprises ou les privés qui doivent passer au guichet en même temps elles devront reprendre leur véhicule pour partir au centre commercial. Pour le retrait d'argent ou pour faire leurs paiements il est probablement plus sécurisant pour les personnes âgées de le faire au bâtiment administratif.

Et je trouve dommage que l'on oblige la population à se rendre dans un centre commercial, où elle profiterait de faire ses courses qu'elle n'irait peut-être pas faire là-bas mais dans des magasins de proximités. Je trouve malheureux que la commune doive se substituer au service public accessible facilement que la poste devrait fournir, mais la commune est aussi un service public et je trouve normal qu'elle remplace ce que la poste ne veut plus fournir. Cela coûtera un peu d'argent à la commune mais c'est une prestation qui sera principalement bénéfique aux habitants et aux entreprises de Crissier. Je vous demande donc d'accepter sans aucune hésitation ce préavis no 88.